

RÉALITÉS

Syndicales

FÉDÉRATION GÉNÉRALE DES EMPLOYÉS

CFTC

TECHNICIENS ET AGENTS DE MAÎTRISE

RÉALITÉS SYNDICALES

Tel est le titre retenu pour ce journal qui, dans le cadre de la Fédération Générale des Employés, deviendra commun aux Fédérations Sécurité Sociale - Banque - Employés. Cette première réalisation témoigne de l'importance qu'attendent nos Fédérations à l'information de leurs adhérents. Information destinée en particulier à contrebalancer le « chloroformage » savamment distillé par la presse et la radio aux ordres.

RÉALITÉS SYNDICALES

C'est l'action quotidienne parfois très dure pour la défense des intérêts de nos camarades de travail, fussent-ils dans la Banque, les Assurances, le Commerce, la Sécurité Sociale, etc., etc.

RÉALITÉS SYNDICALES

C'est la complexité des problèmes que notre syndicalisme, s'il se veut efficace, doit résoudre sans renier son passé, mais en se tournant résolument vers l'avenir.

RÉALITÉS SYNDICALES

C'est la prise de conscience des Employés, Techniciens, Agents de Maîtrise ou Cadres. Même si nous avons des difficultés qui nous sont propres, nous sommes de la classe des travailleurs, donc solidaires de sa lutte.

RÉALITÉS SYNDICALES

veut être le porte-parole de ceux qui refusent de s'installer dans une morne quiétude en fuyant les responsabilités.

RÉALITÉS SYNDICALES

Le journal d'un syndicalisme qui se veut de son temps.

*Edouard DESCAMPS, Philippe LINQUETTE,
Guy SULTER.*

VOUS LIREZ**DANS CE NUMÉRO :****PAGES**

XXXII^e Congrès confédéral 1 et 8

Tribune de la Sécurité sociale 2 et 3

Commerce

Assurance

Conférence de l'O. I.T. 4 et 5

Banque nouvelle ... 6 et 7

Un outil de
propagande

Syndicalisme Magazine

CFTC

32^e CONGRÈS CONFÉDÉRAL

QUELQUES IMPRESSIONS

LES oiseaux de mauvais augure qui prédisent de temps à autre la décadence du syndicalisme auraient été bien inspirés de venir assister à Issy aux débats du Congrès confédéral. Il se seraient rendu compte — s'ils en sont capables — de la précarité de leur jugement en voyant cette foule ardente de militants discuter des problèmes complexes qui conditionnent dans tous les domaines la vie des travailleurs. Ils auraient constaté que le syndicalisme — tout au moins le nôtre — n'est pas du tout décidé à se laisser intégrer au régime. Le terme intégrer n'étant d'ailleurs qu'un délicat euphémisme, car les partisans de l'intégration visent plutôt à la désintégration des forces vives que représentent les Syndicats.

Débats très animés, parfois houleux, mais toujours corrects. Chaque rapport est longuement discuté par partisans et adversaires.

Le record des interventions a dû être battu, mais n'est-ce pas une preuve que l'inconditionnalité dont souffre incurablement un certain parti politique n'est pas de mise chez nous. Les présidents de séance sont mis à rude épreuve et quelquefois rappelés à l'ordre par les intervenants.

Remarque très intéressante : beaucoup de jeunes parmi les congressistes. La moyenne d'âge est de 32 ans, ce qui fait rudement

plaisir à ceux qui ont dépassé ce cap.

Instant très émouvant, un travailleur espagnol est à la tribune : Il nous parle de la lutte qu'il mène avec ses compagnons pour la liberté de son pays. Avec quelle ferveur il prononce le mot liberté. Cette même ferveur qui animait ceux qui ont connu les prisons et les camps nazis.

Discussion très serrée sur le rapport de Gérard ESPERET sur la C.F.T.C. de demain. C'est en fait le fruit du travail de toutes nos organisations, méthode démocratique qu'il faut continuer à utiliser, l'avenir du Mouvement étant l'affaire de tous, c'est tous ensemble qu'il faut préparer cette grande centrale que nous souhaitons. Que ceux qui veulent rester à l'écart de cette œuvre en prennent la responsabilité.

Les problèmes d'organisation du Mouvement occupent une large part dans les débats. Rien ne sera de brasser de grandes idées si les structures sont bâties sur le sable. Il faut donc renforcer les différents échelons du Mouvement sans oublier que toute construction doit commencer par les fondations, c'est-à-dire pour nous la Section d'Entreprise et le Syndicat.

Résolution générale, c'est à la fois le programme et les revendications du Mouvement : Il ne suffit pas de l'approuver largement, il faut encore les faire connaître à tous les travailleurs. Le travail d'explication, de démythification est l'antidote de l'intoxication quotidienne de la presse et de la radio aux ordres.

Dimanche soir, le Congrès est fini ; c'est avec regret que l'on se sépare après ces quelques jours vécus ensemble, mais le moral est gonflé à bloc. Demain, avec plus de force, la lutte pour une véritable libération ouvrière va reprendre.



JUSTICE

Le VIII^e Congrès de notre Fédération de Sécurité Sociale et des Institutions Sociales s'est déroulé en Avignon les 20, 21 et 22 mai 1963. Trois rapports étaient soumis à la discussion des 250 militants ou dirigeants de syndicat réunis à cette occasion dans la magnifique salle des fêtes de l'hôtel de ville mise à la disposition de notre organisation par la municipalité d'Avignon.

25 militants sont venus dans leurs interventions apporter l'adhésion de leur syndicat aux perspectives d'avenir tracées par le rapport d'activité.

Quelques idées fortes apparaissent à travers ces interventions : — nécessité de renforcer à tous les échelons les relations avec les administrateurs ; — nécessité de revoir le fonctionnement de la commission paritaire ; — revoir nos moyens d'action ; — effort à entreprendre vis-à-vis des jeunes ; — ne pas mésestimer les problèmes politiques ; — savoir prendre l'initiative pour réaliser l'unité d'action à l'échelon interfédéral.

Ce rapport a été accepté par 497 VOIX POUR sur 505 EXPRIMES. De l'ensemble des discussions il ressort que l'ensemble des militants de la Fédération réclament « JUSTICE ».

JUSTICE pour le personnel des Organismes de Sécurité Sociale dans les discussions paritaires avec la F.N.O.S.S. et l'U.N.C.A.F.

JUSTICE vis-à-vis de la tutelle contre les décisions unilatérales et avec effet retardé en matière de salaires de classification et de Convention Collective.

Cette façon de procéder étant préjudiciable à la bonne marche de l'institution elle-même.

JUSTICE vis-à-vis des directions qui de plus en plus méconnaissent ou appliquent restrictivement les textes conventionnels.

JUSTICE pour le personnel des Institutions sociales gérées paritamment. Ces salaires ne sont pas pour la plupart, couverts par une convention collective.

JUSTICE enfin pour le personnel des institutions sociales non gérées paritamment et qui est livré à l'arbitraire des conseils d'administration (Nécessité de rendre obligatoire ou d'étendre à l'ensemble du personnel des Caisses les conventions collectives et accords de salaires de la Mutualité et de l'Organic.)

Après discussions le rapport financier présenté par Willy SCHANNE a été adopté par 421 VOIX sur 436 EXPRIMES.

Le rapport d'orientation a été adopté par 324 VOIX contre 23 et 170 abstentions.

Ce rapport avant son adoption avait permis à 14 représentants de syndicat de venir s'exprimer à la tribune. De ces interventions il apparaît que le problème de l'évolution de notre mouvement préoccupe l'ensemble de nos militants. Ils nous appartiendront à tous de poursuivre notre réflexion dans ce domaine afin d'être prêt à répondre en connaissance de cause au moment opportun.

Il semble également que cette évolution pour être profitable à l'ensemble du mouvement et de la classe ouvrière ne pourra se faire que dans la clarté et l'unité. Il reste enfin ensemble à bâtrir un programme d'action cohérent à long terme en ayant soin de fixer les étapes à franchir pour sa réalisation.

Ce sera notre travail à tous pendant ces deux années afin de faire de notre Fédération la première organisation syndicale dans nos organismes toujours plus au service des adhérents de l'ensemble des salariés de nos professions mais également du monde du travail tout entier.

L'EQUIPE FÉDÉRALE.

La tribune de la

O. R. G. A. N. I. C.

CONGES PAYES

ACCORD DE SALAIRES

Salaire mensuel minimal

pour 40 heures avec 13^e mois

CATEGORIE	SALAIRES au 30 avril 1963	SALAIRES au 1 ^{er} mai 1963
1 ^{er} catégorie...	354	390
2 ^e catégorie...	380	420
3 ^e catégorie...	416	445
4 ^e catégorie...	445	475
5 ^e catégorie...	495	525
6 ^e catégorie...	550	580
MINIMUM ABSOLU	405	440
Sous-chef de Section ...	600	650
Chef de Section ...	690	750
Sous-chef de Service ...	790	850
Chef de Service ...	935	1.000

SALAIRS

La nouvelle grille de salaires conduisant à une majoration des minimas variables entre 7 et 10 % a été signé.

Pour la première fois, ce protocole est accompagné d'un texte garantissant une majoration minimum des salaires réels pratiqués au 30 avril 1963, de 4,5 %.

Cet accord de salaires prend effet au 1^{er} mai 1963.

L'application de cet accord doit conduire à un relèvement minimum de 4,5 %, au 1^{er} mai 1963, de tous les salaires réellement pratiqués au 30 avril 1963.

Élections C.P.P.O.S.S. - 30 mai 1963

SUCCÈS C.F.T.C.

Les résultats des élections du 30 mai 1963 pour la désignation des grands électeurs à la C.P.P.O.S.S. montre une confiance accrue du personnel des organismes de Sécurité Sociale en la C.F.T.C.

Ce succès se concrétise d'abord par un gain de 5.317 voix soit 1,82 % des suffrages exprimés, mais également par un gain de 5 sièges de grand électeur au détriment de F.O. ou de la C.G.T. dans les régions suivantes :

— Dijon	1 siège	— Strasbourg	1 siège
— Nantes	1 siège	— Outre-mer	1 siège
— Rouen	1 siège		

Malheureusement nous perdons un siège de grand électeur dans la région de Clermont-Ferrand. Cette perte nous empêche vraisemblablement d'obtenir 7 sièges d'administrateur lors de l'élection du Conseil d'Administration de la C.P.P.O.S.S.

Ce succès est confirmé par le fait que les listes C.F.T.C. viennent en tête à :

BORDEAUX - NANCY - RENNES - STRASBOURG - OUTRE-MER

et que gagnant 1.557 voix dans la région parisienne, la liste C.F.T.C. passe en deuxième position derrière la C.G.T. et devant F.O.

La répartition des grands électeurs évolue donc ainsi :

Organisations	1956	1963
C.F.T.C.	28	32
C.G.T.-F.O.	33	28
C.G.T.	24	25

Ce succès est votre succès à vous tous militants, adhérents ou sympathisants C.F.T.C. ;

Grâce à vous et à votre action nous préparons tous ensemble les succès de demain !

REGIONS	Inscrits	Votants	Nuls	Exprim.	C.F.T.C.				C.G.T.-F.O.				C.G.T.			
					1956		1963		1956		1963		1956		1963	
	1963	1963	1963	1963	Voix	Elus	Voix	Elus	Voix	Elus	Voix	Elus	Voix	Elus	Voix	Elus
Bordeaux	2.760	2.485	53	2.399	656	2	957	2	833	2	846	2	453	1	596	1
Clermont-Ferrand ...	1.702	1.543	53	1.490	341	2	452	1	456	2	567	2	332	1	471	2
Dijon	2.829	2.585	100	2.485	596	1	864	2	936	3	1.107	2	311	1	514	1
Lille	7.175	6.617	160	6.457	1.754	2	2.125	2	2.085	2	2.607	2	1.087	1	1.725	1
Limoges	2.203	2.039	75	1.964	454	1	551	1	674	2	794	2	574	2	619	2
Lyon	7.323	6.654	129	6.525	1.873	2	2.347	2	1.617	2	1.381	1	1.557	1	2.504	2
Marseille	5.282	4.621	230	4.391	724	1	867	1	914	2	1.631	2	1.632	2	1.893	2
Montpellier	1.866	1.662	119	1.544	356	1	392	1	454	2	525	2	495	2	626	2
Nancy	3.468	3.123	127	2.996	932	3	1.111	2	723	2	862	2	509	1	771	1
Nantes	3.314	2.997	73	2.924	1.076	2	1.382	2	791	2	965	1	430	1	577	1
Orléans	2.206	2.037	411	1.996	402	2	693	2	475	2	759	2	255	1	440	1
Paris	25.807	20.103	492	19.611	4.062	1	5.619	1	5.577	2	5.333	1	6.297	2	8.659	3
Rennes	2.495	2.239	29	2.210	848	2	1.019	2	505	1	505	1	568	2	686	2
Rouen	3.616	3.258	73	3.185	781	1	1.043	2	829	2	788	1	786	2	1.110	2
Strasbourg	4.317	3.639	99	3.540	1.701	3	2.148	4	956	2	920	1	454	—	472	—
Toulouse	2.285	2.087	81	2.006	333	1	441	1	789	3	1.024	3	346	1	541	1
Outre-mer	664	423	34	389	92	2	190	3	—	—	74	1	183	3	125	1
Totaux	79.312	68.112	1.121	66.111	16.884	31.76 %	22.210	33.58 %	19.339	36.11 %	20.688	31.29 %	15.686	30.65 %	22.329	33.77 %

Sécurité Sociale

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'U.N.C.A.F.

Au cours de l'Assemblée générale de l'U.N.C.A.F. qui s'est déroulée les 7 et 8 juin 1963 les administrateurs C.F.T.C. du Personnel des Caisses d'Allocations Familiales ont obtenu deux importants succès.

Les deux administrateurs du Personnel siégeant au Conseil de l'U.N.C.A.F. sont C.F.T.C. : Michel AVOCAT et Joseph LANCELIN.

RESULTAT DU VOTE		
Inscrits	205	C.F.T.C. 121 voix
Votants	203	F.O. 54 voix
Suffrages exprimés	200	C.G.T. 25 voix

Ils ont fait adopter à l'unanimité les contrepropositions suivantes à la Résolution Générale.

REDIGER AINSI LES 8 ET 9

8. PROTESTE contre le refus du Gouvernement d'appliquer intégralement les accords conclus entre l'U.N.C.A.F. et les fédérations syndicales concernant notamment les problèmes de hiérarchie, de salaires et de conditions de travail du Personnel.

9. a) PREND acte de ce qu'un accord est intervenu au sein de la commission paritaire nationale, concernant la révision de la classification des différents emplois d'exécution des cadres et de direction.

b) ESTIME insuffisant le déblocage fixé par le Gouvernement pour l'application de la classification. Cette première étape ne saurait en aucune façon remédier aux difficultés de recrutement et de stabilité du personnel dans les organismes.

c) DEMANDE en conséquence aux pouvoirs publics l'application sans réserve des textes signés contractuellement entre l'U.N.C.A.F. et les Fédérations syndicales.

12 bis. DEMANDE par ailleurs la représentation du personnel au sein des comités de gestion des U.R.S.S.A.F. »

A noter que seule la C.F.T.C. a demandé la représentation du Personnel dans les comités de gestion des U.R.S.S.A.F.

Ces succès démontrent que le PERSONNEL A RAISON DE FAIRE CONFiance A LA C.F.T.C.

LE BUREAU FÉDÉRAL

Président :
Alphonse BECK, Strasbourg

Vice-Présidents :
Joseph GUIGNARD, Cholet.
Jacques HOCHARD, Chambéry.

Secrétaire général :
Philippe LINQUETTE, Valenciennes.

Secrétaire général adjoint :
René MARCO, Lyon.

Trésorier :
Willy SCHANNE, Strasbourg.

Trésorier-adjoint :
Jean COIN, Vesoul.

A PROPOS

D'UN ARRÊTÉ

Malgré les déclarations d'intentions nombreuses et variées de la part de l'équipe gouvernementale actuelle sur la nécessité d'une politique concertée en matière sociale, d'une nécessité de donner aux Organisations syndicales leur véritable place, une nouvelle fois le ministère du Travail ignore ces mêmes organisations syndicales lorsqu'il s'agit de faire paraître un arrêté fixant les conditions d'inscription sur la liste d'aptitude aux emplois de direction et d'agent comptable des organismes de Sécurité Sociale.

Une nouvelle fois de manière unilatérale notre ministère de tutelle décide du sort des cadres des organismes de Sécurité Sociale sans en avoir au préalable discuté avec les organisations syndicales représentatives.

FAIT PLUS GRAVE, les organisations syndicales sont exclues de la Commission chargée d'arrêter cette liste d'aptitude.

Cette situation devient intolérable car rien ne sert de faire des déclarations hebdomadaires si ces mêmes déclarations restent lettre morte et ne trouvent pas leur application dans des faits précis au fur et à mesure du déroulement de la vie.

La Fédération demande à être entendue et il faudra bien que les services ministériels nous écoutent et nous donnent raison.

Classification

TABLEAU DE CONCORDANCE EMPLOYES

Coefficient signé le 20-3-63	Coefficient pondéré pour tenir compte des 7 % 1-4-63	Salaire mensuel embauché 45 h zone 0 1 ^{er} avril 63		
			1-4-63	1 ^{er} avril 63
100	100	478,58		
105	105	478,58		
115	115	478,58		
125	118	491,06		
130	122	507,71		
135 + 5 %	128 + 5 %	532,68 + 5 %		
140	128	532,68		
147 + 5 %	138 + 5 %	574,30 + 5 %		
150	135	561,81		
155	138	574,30		
157 + 10 %	144 + 10 %	599,27 + 10 %		
160	141	586,78		
160 + 5 %	141 + 5 %	586,78 + 5 %		
165	144	599,27		
170	148	615,91		
175	152	632,56		
180	155	645,04		
185	157	653,37		
190	160	665,85		
195	164	682,50		
195 + 10 %	164 + 10 %	682,50 + 10 %		
200	167	694,98		
215	176	732,44		
220	180	749,09		

Cet accord a été transmis au Ministère du Travail pour approbation définitive.

AGENTS DE MAITRISE

Le texte conventionnel actuel n'est pas modifié. Les pourcentages de 15, 18 et 20 % sont maintenus pendant la période transitoire.

(Suite page 7)

L'assemblée générale du Syndicat national des ASSEDIC s'est réunie le 27 avril 1963.

Après la présentation des délégués composant l'A.G. par Francine LEFEBVRE, présidente, et une mise au point de J. PREVOST sur la trésorerie, ce dernier, en sa qualité de secrétaire général, présente le rapport moral.

Son compte rendu sur l'action professionnelle l'amène à insister sur la nécessité pour le S.N. de bien connaître les aspirations de toutes nos sections syndicales, nécessité qui fait ressortir l'importance de l'action des responsables régionaux et les liaisons étroites indispensables entre les sections et leurs administrateurs.

J. PREVOST évoque l'utilité de la création d'un bulletin bi-mensuel ou trimestriel que la Fédération se proposera de router.

Le rapport moral est adopté à l'unanimité.

Les nombreuses interventions ont permis de constater combien les modalités d'application de la Convention pouvaient différer selon les ASSEDIC et l'A.G. a émis le vœu que cette question soit suivie de très près par le Conseil national, à partir d'informations fournies par les sec-

8^e CONGRÈS FÉDÉRAL

RÉSOLUTION GÉNÉRALE

Le 8^e Congrès Fédéral en Avignon réuni les 20, 21, 22 mai 1963 :

CONSTATE :

SUR LE PLAN DE L'ACTION PROFESSIONNELLE

— L'interprétation restrictive des dispositions de l'article 39 de la Convention collective.

— L'insuffisance de la formation professionnelle dans les organismes et le désintérêt des administrateurs à l'échelon national.

— La tendance à généraliser les heures supplémentaires.

— Les restrictions ministérielles apportées à l'application de la Classification établie dans le cadre contractuel.

— Les mauvaises conditions de fonctionnement de la Commission Paritaire Nationale.

— La méconnaissance lors des discussions générales des problèmes propres à certaines catégories telles les établissements, les services sociaux.

— L'absence chronique de moyens d'action.

Demande à la Fédération :

1. D'intervenir auprès des directeurs, des administrateurs en vue :

— de l'application correcte de la Convention collective et notamment de l'article 39 ;

— du développement de la formation professionnelle à tous les échelons ;

— de l'amélioration du fonctionnement de la Commission paritaire nationale.

2. D'obtenir pour certaines catégories (établissements, personnel social) la parité de traitement avec l'ensemble du personnel.

3. D'intervenir énergiquement auprès du ministère afin que toutes les catégories de personnel de la Sécurité Sociale soient traitées sur un pied d'égalité.

4. D'envisager des moyens d'action efficaces notamment à la suite des positions ministérielles.

SUR LE PLAN DES INSTITUTIONS SOCIALES

CONSTATANT la diversité de ces organismes tant en ce qui concerne leur importance que leur statut juridique, laquelle rend malaisé leur recensement et leur intégration dans les structures fédérales actuelles.

Demande à la Fédération :

— d'établir l'inventaire de ces institutions ;

— de rechercher les militants capables d'exercer une action syndicale ;

— d'organiser les contacts indispensables ;

— d'étudier le regroupement à l'échelon fédéral des divers syndicats intéressés.

SUR LE PLAN DES COMITÉS D'ENTREPRISE

CONSTATANT que la circulaire 32 S.S. a dénaturé les comités d'entreprise en restreignant leurs pouvoirs.

désormais limités à la seule gestion des fonds sociaux alors que par ailleurs les administrateurs représentant le personnel (lorsqu'ils existent) ont été privés de certaines prérogatives par le décret du 12 mai 1960.

DEMANDE le rétablissement du pouvoir économique par le retour à l'application de la législation sur les Comités d'entreprise ;

— invite la Fédération et surtout les syndicats à animer et contrôler les activités des Comités d'entreprise.

SUR LE PLAN DE LA C.P.P.O.S.S.

CONSTATE le non recouvrement des cotisations patronales antérieures à 1960 par suite d'une mesure arbitraire.

CONSTATE que sans cette mesure l'atténuation des coefficients d'anticipation et l'amélioration du régime de prestations auraient pu être réalisées.

SE FELICITENT du sérieux et de la valeur des motions passées en ce qui concerne le financement du régime.

SUR LE PLAN DES JEUNES

CONSTATE la montée des jeunes, fait caractéristique de la France d'aujourd'hui.

FELICITE la Fédération et les syndicats d'avoir associé un grand nombre de jeunes à la vie syndicale.

SOUHAITE que l'action de la Fédération et des syndicats s'accentue afin de permettre aux jeunes de trouver rapidement leur place dans l'organisation du monde du travail.

SUR LE PLAN FORMATION ET PROPAGANDE

SOUHAITE que les militants participent en plus grand nombre aux stages de formation, ce qui nécessite de leur part et de celle des syndicats un effort particulier.

DEMANDE que les absences pour congé-éducation soient rémunérées comme temps de travail.

SOULIGNE la très nette amélioration enregistrée dans l'information par la diffusion de circulaires « express ».

ESTIME que cette amélioration doit se répercuter au niveau des régions et des syndicats.

SUGGERE la création d'un journal professionnel.

SUR LE PLAN DU SYNDICALISME ET DE LA POLITIQUE

Le Congrès rend hommage à l'action unie efficace et courageuse des mineurs.

ESTIME que le projet de planification démocratique de la C.F.T.C. doit à tous les échelons du mouvement faire l'objet d'un travail de recherches et d'études.

AFFIRME qu'un syndicalisme voulant rester efficace doit conserver son indépendance à l'égard de toutes formations politiques sans pour autant méconnaître les problèmes politiques ni dans des circonstances historiques. s'interdire d'exercer avec les formations politiques une action coordonnée.

AFFIRME que notre syndicalisme ne peut accepter de participer aux institutions économiques et sociales qu'à la condition formelle que cette participation lui confère un pouvoir de décision et de contrôle.

RAPPELLE à tous les militants que la force essentielle du syndicalisme réside dans l'Unité.

important que les structures et que s'agissant de nos adhérents, nos mandants au travail leur rendent compte.

Le secrétaire général de la Fédération, Ph. LINQUETTE, dans son discours de clôture, insiste sur l'application stricte de la démocratie dans nos ASSEDIC par la participation du plus grand nombre à la réflexion, aux échanges, à l'action, et sans cataloguer les hommes à partir des idées qu'ils ont, ni de leur courage à les défendre.

Il rappelle l'obligation que nous avons de nous intégrer à la vie interprofessionnelle du mouvement, de l'attention que nous devons avoir devant l'évolution du Syndicalisme qui, tout en deven

COMMERCE

L'activité de la Branche Commerce durant ces derniers mois a été riche : Formation, Information, action revendicative, structure, etc.

Essayons de voir quelles ont été les principales étapes de cette activité.

I. — INFORMATION

Afin d'établir une liaison entre les Syndicats d'Employés de Commerce et la Fédération, un bulletin a été lancé ; quatre numéros sont déjà sortis depuis le mois d'avril. Ce moyen d'information au niveau des responsables de Syndicats doit permettre une information rapide et efficace auprès de tous les adhérents.

II. — FORMATION

Les militants doivent sans cesse compléter leur formation afin de répondre le plus efficacement possible aux travailleurs. C'est pourquoi, ces derniers mois, nous avons voulu pousser au maximum la formation auprès des militants du Commerce.

a) Journées d'études

Des journées d'études se sont tenues en mai et juin à Saint-Brieuc, Rennes et Bordeaux. Dans chacune de ces villes, les mêmes thèmes d'études :

- la situation syndicale dans les magasins ;
- notre rôle de militant ;
- les problèmes posés dans le Commerce.

b) Session Commerce (27 et 28 mai 1963)

Afin de structurer notre branche Commerce, une session était organisée à Bierville les 27 et 28 mai dernier.

Les Syndicats d'Employés de Commerce de Nantes, Rennes, Bordeaux, Nancy, Bayonne, Annemasse, Le Havre, Saint-Jean-de-Luz, Tours et Brest étaient représentés à cette session.

C'est dans une ambiance très sympathique que devait se dérouler la session.

Un programme très chargé :

1^{re} Découverte du milieu de travail. C'est M. DOURY, du Ministère des Finances et des Affaires Économiques, qui devait faire un exposé sur l'Évolution du secteur Commerce, sur la place de ce secteur dans l'Économie nationale ;

- Structures actuelles du Commerce ;
- Evolution constatée depuis 1950 ;
- Perspectives ;
- Problèmes de l'emploi dans le Commerce.

BIERVILLE

du 10 au 16 novembre

SESSION DE FORMATION GÉNÉRALE

Ne tardez pas à vous inscrire

ASSURANCES

DU PERSONNEL DES ORGANISMES D'ASSURANCES DE LA RÉGION PARISIENNE

15^e CONGRÈS DU SYNDICAT C.F.T.C.

L'activité de la Branche Commerce durant ces derniers mois a été riche : Formation, Information, action revendicative, structure, etc.

Essayons de voir quelles ont été les principales étapes de cette activité.

I. — INFORMATION

Ensuite, face à tous ces problèmes, les sessionnaires essayèrent d'organiser leur action dans la branche Commerce, car, en effet, il faut s'organiser.

S'organiser, cela veut dire partager les responsabilités, assurer les liaisons, diffuser les informations, parfaire ses connaissances, s'organiser, cela suppose une connaissance aussi réelle que possible de la situation syndicale dans notre secteur du Commerce, pour mesurer notre force.

Voici les principaux points de la Résolution générale votée à l'unanimité des participants.

LE CONGRÈS :

— Donne son approbation et son appui aux positions prises et à l'action menée par la C.F.T.C. pour la défense de la démocratie, des libertés syndicales, du droit de grève, pour la paix en Algérie et la lutte contre l'O.A.S. ;

— Demande à la Confédération d'intensifier son action pour : l'augmentation générale des salaires, des retraites et des prestations familiales ; la défense et l'amélioration de la Sécurité sociale (notamment abaissement de l'âge de la retraite et bonification après trente ans de versements) ; la réduction du temps de travail ; l'extension du droit syndical, en particulier la reconnaissance de la section syndicale d'entreprise ; la démocratisation de l'enseignement ;

— Enregistre avec satisfaction l'arrêt du Conseil d'Etat du 1^{er} février 1963 annulant, sur pourvoi notamment de notre syndicat, le décret du 22 juin 1960 renforçant les pouvoirs de la Commission interministérielle de Coordination des salaires ;

— Réclame donc avec d'autant plus de vigueur une entière liberté de discussion des salaires et conditions de travail entre les Organisations de salariés et celle des employeurs dans le cadre de la loi du 11 février 1950 ;

— Affirme sa volonté de voir s'instaurer avec la Fédération Française des Sociétés d'Assurances (F.F.S.A.) de véritables discussions paritaires ayant le caractère de dialogue sur tous les problèmes intéressant les conditions de travail, les rémunérations du personnel et la situation de la profession.

Un cours de ce mouvement, les délégués ont été reçus par la Direction :

- Promesse d'une augmentation de salaires à dater du 1^{er} juin ;
- Discussion d'une Convention collective sur le plan départemental.

Le Syndicat des Employés de Saint-Brieuc en a profité pour faire une campagne de presse. C'est ainsi qu'une photo représentant les grévistes a été publiée dans les journaux locaux. Bravo à nos camarades de St-Brieuc !

UNE ACTION DANS LA QUINCAILLERIE A SAINT-BRIEUC

« Quincaillerie Bretonne »

Une grève de vingt-quatre heures a été observée par l'ensemble du personnel le samedi 1^{er} juin. L'appel était lancé par la C.F.T.C., seul syndicat présenté dans l'entreprise.

Le cours de ce mouvement, les délégués ont été reçus par la Direction :

- Promesse d'une augmentation de salaires à dater du 1^{er} juin ;
- Discussion d'une Convention collective sur le plan départemental.

Le Syndicat des Employés de Saint-Brieuc en a profité pour faire une campagne de presse. C'est ainsi qu'une photo représentant les grévistes a été publiée dans les journaux locaux. Bravo à nos camarades de St-Brieuc !

NEGOCE DE CHARBON

Le personnel Employés, Ouvriers et Cadres du Négoce de Charbon bénéfice de la quatrième semaine de congés payés. Il a fallu plusieurs réunions avant de parvenir à cet accord.

Des discussions sont en cours, en vue d'un nouvel accord de salaire.

FLEURISTES

Discussion de la Convention collective.

Après de nombreuses réunions de travail avec les patrons, les organisations syndicales C.F.T.C., C.G.T. et F.O. ont suspendu les discussions jusqu'au mois d'octobre.

Nous demandons que, préalablement à toutes nouvelles discussions, un accord de principe soit donné sur la quatrième semaine de congés payés et la retraite complémentaire.

BOURSE

INQUIÉTUDES

CAISSE D'ÉPARGNE

NOS SALAIRES

A la conférence de l'O.I.T.

Chaque année, au mois de juin, la Conférence de l'Organisation Internationale du Travail se tient à Genève pour examiner le rapport présenté par le directeur du Bureau International du Travail et définir les grandes lignes d'action du B.I.T. dans l'avenir.

En marge de cette conférence, des commissions étudient des problèmes particuliers et proposent des solutions qui seront soumises à la Conférence de l'O.I.T. au cours des dernières séances de travail.

Parmi ces problèmes particuliers figure, cette année, celui de « l'hygiène dans les établissements de commerce et les bureaux ». Nos Fédérations sont donc particulièrement intéressées par le rapport présenté et les textes qui seront définitivement retenus.

Tout d'abord, nous exprimerons notre satisfaction de voir le B.I.T. se soucier — enfin — et d'une manière particulière, des conditions de travail de cette catégorie de salariés appelée « non manuels ». Par le développement du progrès technique, ils seront dans les années à venir les

plus nombreux dans les entreprises et les « services » prendront une place toujours plus importante dans l'économie du pays.

Le B.I.T. manquera gravement à sa mission s'il limitait ses efforts uniquement aux travailleurs manuels ; cette importante organisation internationale n'irait en quelque sorte les conséquences du développement des techniques.

Il faudra donc obtenir une convention internationale définissant les grandes lignes des garanties minimum que nous souhaitons, puis, par recommandation, des précisions pourront être données que chaque pays adoptera en fonction de son développement industriel et commercial.

Nous ne pouvons, hélas ! sur tous les points, avoir des solutions identiques, car les problèmes se posent différemment selon que l'on s'adresse à des pays fortement industrialisés ou à des pays en voie de développement.

Mais la lutte est difficile. Si le rapport du B.I.T. nous donnait en grande partie satisfaction, nous nous trouvons devant un patronat qui veut, par amendements

successifs et nombreux, amoindrir l'importance de ce document en retirant toutes les clauses considérées par lui comme trop précises. La tendance est nette pour les employeurs d'essayer de reprendre dans un document international les avantages qu'ils accordent au plan national dans les conventions collectives, cédant à la force du syndicalisme dans les entreprises ou les branches professionnelles.

Le moment où ces lignes sont écrites, les discussions se poursuivent pied à pied ; nous espérons, grâce, il faut le reconnaître, à la compétence et à l'appui de certains représentants gouvernementaux, maintenir l'essentiel du document présenté.

Ainsi nous pourrons, en 1964, bénéficier d'un « instrument international ». Il devrait permettre à nos organisations de poursuivre dans notre propre pays nos efforts en même temps que dans les pays en voie de développement : il constituera une base solide pour l'amélioration des conditions de vie des travailleurs intéressés.

G. SULTER.

suppression des abattements d'âge pour les salariés des jeunes, etc.

Les délégués ont adopté, en outre, des résolutions particulières concernant :

LES JEUNES. — « Les jeunes militants demandent à prendre leur place au sein des délégations de sections syndicales d'entreprise ; ils revendentiquent qu'en leur confie de véritables responsabilités. »

L'AUTOMATION. — « Que dans chaque comité d'entreprise les élus obtiennent de leur

direction que soit instituée une commission technique qui devra être tenue régulièrement au courant de l'évolution de tous les problèmes relatifs à l'installation d'ensembles électroniques. »

LA PROFESSION. — Le Congrès s'est également préoccupé des projets de modification de la réglementation de la profession des Assurances, notamment de la réforme de la tarification de l'assurance « Automobile ». Il a chargé le Conseil syndical de suivre ces problèmes professionnels avec beaucoup d'attention.

SYNDICAT DES ASSURANCES

LE MANS

L'Assemblée générale annuelle du Syndicat des Assurances de la Région du Mans s'est tenue le vendredi 7 juillet avec la présence de Henri CHOLET, secrétaire général adjoint de la Fédération des Employés et Alain FOCARD, secrétaire fédéral des Assurances.

Après le compte-rendu du Trésorier, le Secrétaire a retrace les grandes lignes de l'activité de la C.F.T.C. au cours de l'année, en général, et en particulier du Syndicat régional des Assurances.

La réunification a été l'un des principaux points soulés dans le Rapport à la suite de l'expérience vécue dans l'une des Entreprises mancelles, par la mise en place d'un ordinateur électronique 7070.

On attend beaucoup de cette machine, mais il ne faut pas laisser entrer trop loin et savoir ménager les intérêts de chacun, et respecter la dignité des hommes et des femmes qui doivent aux divers postes la faire fonctionner ou préparer son travail.

Les problèmes des Jeunes, sur lesquels une Section se penche plus particulièrement, ont été évoqués, ainsi que la Formation.

Si nous voulons construire un Syndicalisme de masse où chacun se sente à l'aise, sans distinction d'opinion, il faut réfléchir comment forger l'outil.

Ensuite H. CHOLET devait retracer l'action syndicale aux différents plans où elle s'exerce.

Il a souligné particulièrement la nécessité de la Formation Syndicale de TOUS les Travailleurs, mais surtout des Militants.

Le samedi matin, un nombre important de Militants s'est réuni en deux Commissions :

L'une sur l'Action Professionnelle avec Alain FO-

CARD :

L'autre sur la Formation, avec H. CHOLET.

C'était la première fois que le Syndicat des Assurances tentait l'expérience d'une matinée d'études après son Assemblée générale, et l'intérêt qu'elle a suscité a prouvé qu'il y aurait lieu de recommencer.

H. LANGEVIN.

BANQUE NOUVELLE

L'ACTION REVENDICATIVE

Après le « *niet* » qui a été opposé à la délégation syndicale lors de la Commission nationale paritaire du 20 mai 1963, nous avons pris contact avec l'ensemble des Fédérations pour étudier l'action à mener devant ce nouveau refus patronal.

Nous avons été mandatés pour demander une audience au Conseiller technique chargé du problème des rémunérations « Banque » au ministère des Finances, mais celui-ci a demandé de recevoir au préalable une note d'information sur la question. N'est-il pas curieux d'être obligé d'envoyer une note d'information à une personne dont le rôle est précisément d'être au courant des questions qu'elle suit ? Toutefois cette note a été mise au point par l'ensemble des organisations, y compris les cadres C.F.T.C. et le S.N.C.B., et adressée le 31 mai au Conseiller technique. A la date où cet article est rédigé, aucune réponse ne nous est parvenue.

Pour justifier son refus, l'A.P.B. a argué de l'effort important que représente — selon elle — l'accord de janvier, en soulignant que le coût de l'opération était beaucoup plus élevé que ce qui avait

été prévu initialement en octobre. Rengaine classique que nous connaissons bien et qui n'exerce sur nous aucune influence, et nous n'avons nulle envie de nous appuyer sur le sort des banques. Certes les résultats de l'accord de salaires de janvier ne sont pas négligeables mais il ne faut rien exagérer, d'autant plus qu'une certaine récupération est prévue sur les avantages variables.

Le fait de poser le problème des salaires est pour les organisations syndicales la suite logique de la déclaration qu'elles ont faite en janvier et qui stipulait que « l'accord ne comportait pas la réforme de la classification souhaitée par elles et qu'elles entendaient poursuivre les discussions sur l'évolution des salaires professionnels pour l'année en cours ».

Les banquiers ne peuvent donc être sincèrement surpris des revendications salariales des syndicats.

Le personnel des banques n'a pas béné-

ficié de l'expansion économique, c'est ce que les Fédérations ont tenu à souligner dans le document adressé au ministère des Finances. Qu'est-ce que cela veut dire ? Cela veut dire qu'elles ne sont pas dupes de la duplicité des Pouvoirs Publics qui, après avoir vanté que tout allait bien sur le plan économique, ont essayé d'attirer le « bon peuple » en lui faisant part de leurs inquiétudes sur l'avenir de l'économie française menacée par l'inflation dont la responsabilité incombe aux hausses de salaires qui ont été trop rapides par rapport à l'accroissement de la production des biens de consommation. Autant de bla-bla-bla que la V^e a ressorti de l'atelier traditionnel de ses devancières, ce qui prouve que si la République a changé de sigle, le Pouvoir Réel n'a pas changé de mains. Ce sont toujours les théories capitalistes qui prévalent, furent-elles assorties d'une sauce nouvelle — en apparence seulement.

La hausse incessante du coût de la vie, que le Gouvernement ne combat pas mais encourage au contraire par toutes les mesures récentes intéressant les tarifs S.N.C.F., E.D.F. et autres, rend de plus en plus urgente la révision de nos salaires. Si les Banquiers et Pouvoirs Publics tardent à ouvrir les négociations, il faudra envisager d'autres moyens d'action pour les y amener.

Edouard DESCAMPS.

DERNIÈRES NOUVELLES

L'audience demandée le 30 mai au ministère des Finances par toutes les organisations syndicales de la Banque leur a été accordée le 18 juin. Les représentants de la C.F.T.C., F.O., C.G.T. et S.N.C.B. ont été reçus par M. Loubet, conseiller technique, assisté d'un représentant de la Direction du Trésor.

La délégation syndicale a exposé les revendications du personnel, tout d'abord en ce qui concerne le problème des primes :

Prime d'augmentation de capital des banques nationalisées

Il a été rappelé au représentant ministériel que la loi sur les nationalisations des banques avait garanti au personnel le maintien des avantages acquis, et qu'en conséquence les précédentes augmentations de capital ayant donné lieu à l'attribution d'un demi-mois au personnel, celui-ci se trouvait légitimement lésé par suite du refus opposé par les Finances d'accorder cette prime alors que le capital (qui est entre les mains de l'Etat) bénéficierait en 1963 des conséquences de cette augmentation.

Prime d'emprunt

Depuis de nombreuses années les opérations d'Emprunt d'Etat ont donné lieu à l'attribution d'une prime au personnel. Sur ce point, les organisations syndicales estiment également que leur demande est pleinement justifiée.

C'est ensuite la question des rémunérations qui est abordée par les organisations syndicales qui font état des difficultés qu'elles rencontrent dans leurs discussions de salaires avec l'A.P.B. Celle-ci se retranchant constamment derrière les instructions du ministère des Finances. C'est pourquoi les Fédérations demandent la réunion d'une « table ronde » qui rassemblerait banquiers, pouvoirs publics et organisations syndicales.

La réponse du conseiller technique ministériel peut se résumer ainsi :

PRIMES : Compte tenu du « caractère particulier » de l'Emprunt et des augmentations de capital des nationalisées (?), il ne semble pas que la position ministérielle puisse être favorable.

REMUNERATIONS : Il y a fort peu de chances pour qu'une solution interviennent actuellement. D'autre part, la demande de convocation d'une table ronde n'aboutira pas davantage, les représentants des pouvoirs publics considérant qu'ils n'ont pas à y siéger.

HORAIRE : Répondant à une question que nous lui avons posée sur la réduction de l'horaire, M. Loubet indique que le Gouvernement y était nettement hostile et que cette question ne pourrait être examinée, selon lui, avant deux ou trois ans.

En conclusion de cette audience, il nous a été déclaré que le ministre des Finances sera informé de notre démarche et que nous serons tenus au courant de sa position

Attendre ! Toujours attendre ! C'est ce qui se dégage de cette entrevue ministérielle. Pendant ce temps, « la valse des étiquettes » continue sans que le Gouvernement soit capable de l'enrayer. La hausse des prix n'attend pas.

Le personnel des banques ne se laissera pas arrêter sans réagir.

E. D.

ACTIVITÉS INTERNATIONALES

Les 24 et 25 mai se sont réunies à Bruxelles les délégations européennes de la section banque de la F.I.S.C.E.T.C. Elles ont examiné toutes les difficultés rencontrées pour la réunion d'une commission paritaire européenne. Notre Fédération était représentée par notre secrétaire général Edouard DESCAMPS accompagné de DROMER et BUSSE.

Pour que l'Association Professionnelle des Banques Européennes accepte la réunion de la Commission Paritaire Européenne il serait nécessaire de réaliser un accord européen intersyndical. Si pour certains pays il y a peu d'opposition entre organisations syndicales, pour d'autres, du fait même de leurs propres structures, il faudra lever des hypothèques assez lourdes. Chaque délégation s'est engagée à rechercher un accord dans leur pays.

En ce qui concerne les salaires que nous avions comparés lors de notre réunion à Turin, l'action s'est poursuivie dans les différents pays. L'Allemagne est en cours de discussion, dès le 1^{er} avril 1963, les Banques d'Etat ont accordé 6 1/2 % plus 1/4 de mois. La Hollande qui a signé un accord d'une augmentation de salaires en 1962 de 5 à 12 % avait convenu une augmentation de 4 % en janvier 1963 avant que le Gouvernement hollandais ne limite les augmentations pour cette année à 1 %.

L'Italie a arraché une augmentation moyenne de 10 % et la suppression d'une catégorie d'employés pour les villes moyennes. La Belgique après de très longues négociations vient d'obtenir des augmentations substantielles des rémunérations (de 7 à 9 %) avec un minimum

et de l'électronisation, les raisons exceptionnelles d'après guerre s'estompèrent. Dans le même temps les grands centres industriels se développaient amenant le personnel des grandes villes à rechercher leur habitation assez éloignée de leur lieu de travail.

Dans ces conditions il n'est pas rare, dans les régions parisienne, lyonnaise, marseillaise, lilloise, etc., de voir un employé qui pour un travail journalier de 8 h. 45 est absent de son foyer plus de 13 h. En 15 ans, de 1946 à 1961, le volume des opérations traitées par les banques et filiales a progressé plus vite que l'indice de la production générale, cette progression est encore plus élevée, si on la compare à l'augmentation des salaires professionnels en francs constants.

HORAIRE	FRANCE (1)	ITALIE (2)	ALLEMAGNE	PAYS-BAS (3)	BELGIQUE (4)
Heures de travail hebdomadaire	43 3/4	40	42 1/2	41 1/4	42
<i>Heures supplémentaires :</i>					
Base du salaire horaire	1/189 ^e M	1/1.200 ^e A	1/175 ^e M	1/2.000 ^e A	1/182 ^e M
Au-dessus de l'horaire	125 %	120 %	125 %	125 %	100 %
Au-dessus de 48 heures	150 %	120 %	150 %	125 %	125 %
Au-dessus de 50 heures	150 %	120 %	150 %	125 %	150 %
Au-dessus de 61 h. 1/4	150 %	120 %	150 %	150 %	150 %
Le samedi	—	125 %	—	150 %	—
Le dimanche	—	—	—	200 %	200 %
Après 22 heures (nuit)	—	150 %	—	—	—
Jours chômés	200 %	160 %	—	200 %	200 %
<i>Congés payés (5) :</i>					
Minimum après 1 an	20	18	—	13	13
Maximum	23 (7)	25	—	18	22

M : du salaire mensuel. — A : du salaire annuel
(1) Horaire pratiqué dans certaines banques : 42 h 1/2.
(2) Maximum autorisé annuellement (80 h).
(3) Pour les employés dont le salaire annuel n'atteint pas à la prime de vacances.
FL 8.400.

(4) Horaire en pratique : 37 h 1/2.
(5) En jours ouvrés (jours effectifs de travail).
(6) Les jours de vacances sont payés 2 fois, ce qui correspond à la prime de vacances.
(7) Certaines banques ont 25 jours après 10 ans.

La section a ensuite examiné les horaires de travail, les tarifs des heures supplémentaires et la durée des congés payés. Bien que les modalités soient très différentes d'un pays à l'autre, nous avons essayé de dresser un tableau permettant de comparer les avantages et les inconvénients dans chacun des pays. Il faut hélas constater que parmi les six pays les employés français ne sont pas toujours les plus favorisés, notamment en ce qui concerne l'horaire de travail. En effet, si les Italiens ont deux jours de vacances de moins après un an, ils en ont deux de plus après 15 ans, de plus ils ont obtenu les 40 heures depuis juin 1961. Le calcul des heures supplémentaires sur le salaire annuel augmente très sensiblement le salaire horaire, ainsi les employés italiens ayant quinze mensualités dans l'année, 1/1.200^e de ce salaire représente : 23 fois le 1/189^e du salaire mensuel du français ;

2.2 fois le salaire horaire belge ; 2.1 fois le salaire horaire allemand ; 1.6 fois le salaire horaire hollandais.

garanti de 6.000 F belges ; la reconnaissance des délégations syndicales avec l'enagement de mettre au point un statut des délégations.

Dans tous les pays l'action syndicale paye. Cette réunion nous aura prouvé, une fois de plus, qu'il ne faut pas avoir de complexe. Si l'on pouvait considérer il y a quatre ans que certains pays européens étaient en retard, il est démontré que ce sont les mêmes qui progressent plus vite. Que l'on ne vienne plus nous dire que le Marché commun est un obstacle aux avantages sociaux.

Avant 1939, dans un régime de 40 h., les employés de banque qui avaient déjà à 60 % un mois de vacances, travaillaient dans la plupart des banques moins de 40 h. A la Libération, les pays européens devant faire face à la reconstruction de chacun de leur pays, les salariés durent travailler 45 h. et plus. Mais au fur et à mesure de la reconstitution du patrimoine national, puis devant la progression rapide de la mécanisation, de l'automatisme

Où va donc cet excédent de productivité ? Sans aucune démagogie, il est facile de constater en analysant les comptes des banques depuis 1947, les réserves, qui sont des profits non distribués, mais aussi des frais généraux en diminution par suite des salaires trop faibles, ont été incorporées dans le capital des banques. On peut donc dire que les employés de banque français en acceptant de travailler 43 h. 3/4 apportent aux banquiers des profits exceptionnels.

C'est ce qu'a compris le personnel des banques italiennes qui, après trois semaines de grève, a obtenu en 1961 les 40 h. en cinq jours sans diminution de salaire. Depuis cette date, les autres pays européens sont parvenus à obtenir des diminutions de l'horaire du travail. Nous sommes actuellement le pays le plus en retard de l'Europe. Qu'attendent les employés de banque français ? Ils exigent le droit au travail, ils doivent exiger également le droit aux loisirs.

Vivre c'est aussi se distraire, s'instruire, avoir une vie familiale.

M. DROMER.

APPLICATION AUX RETRAITÉS DE L'ACCORD DE SALAIRES DE JANVIER 1963

Cet accord, qui prend effet du 1^{er} juillet 1963, comporte les dispositions suivantes :

1^o Intégration dans la valeur du point d'un demi-mois prélevé sur le 14^e mois garanti, la valeur du point étant fixée à 2,064 F, la retraite étant, de ce fait, calculée sur treize mois et demi ;

2^o Incorporation dans les coefficients de base de la prime fixe relevée à 50 points, alors qu'elle représentait précédemment 44 points ;

3^o Rétablissement d'un échelonnement plus normal des coefficients des gradés et cadres : par incorporation dans le coefficient de base de la prime fixe relevée à 50 points ; par majoration de 5 points des coefficients des gradés des classes I et II, et, à compter de la classe III, par intégration d'éléments accessoires (points personnels, gratifications complémentaires ou d'un mélange des deux).

Si la répercussion de cet accord ne présente aucune difficulté pour les employés et gradés des classes I et II, par contre, en raison des méthodes différentes utilisées par les établissements bancaires, il n'a pas été possible d'appliquer une solution identique à partir de la classe III.

Dans les Caisses attachées à un seul établissement, les conditions de reclassement seront celles appliquées aux agents de l'Etablissement.

Dans les Caisses groupant un certain nombre de banques, on déterminera pour chacune des catégories de personnel un coefficient de hausse des cotisations basées sur des éléments d'appréciation comparables, et c'est ce coefficient de hausse qui servira de base à la détermination du taux de revalorisation des retraités. Cette solution, bien qu'imparfaite à certains égards, est la seule qui puisse permettre aux retraités de bénéficier d'une amélioration de pension correspondant à l'augmentation des cotisations versées par le personnel en activité.

En ce qui concerne les agents partis avant le 1^{er} janvier 1947, les salaires de base servant au calcul des pensions au 1^{er} juillet 1963 sont les suivants :

Catégorie A : 8.247,74.

Catégorie B : 9.231,61.

Le minimum de retraite est porté à : 73 F par annuité pour les pensions de titulaires et à 36,50 F par annuité pour les pensions de réversion.

CONGRÈS FÉDÉRAL

Notre Congrès fédéral se déroulera à LYON les 28-29-30 novembre 1963.

L'ordre du jour (provisoire) comportera :

- A) Rapport général
 - Action revendicative
 - Orientation
- B) Rapport sur l'action des comités d'entreprise
- C) Rapport sur les jeunes et le syndicalisme

N.B. — En application de l'article 16 des statuts, toutes propositions de modifications doivent parvenir à la Fédération avant le 28 août 1963 dernier délai.

REALITES SYNDICALES

Organe de la Fédération Générale des Employés Techniciens et Agents de Maîtrise 26, rue de Montholon PARIS (9^e)

BIMESTRIEL

Directeur-Gérant : Guy SULTER

Imprimerie spéciale de REALITES SYNDICALES 5, rue du Cornet, Le Mans - 50.075

Commission Fédérale des Jeunes

La place des jeunes dans l'action syndicale est un souci constant de notre Fédération qui s'est manifesté à maintes reprises et plus particulièrement lors du dernier Congrès fédéral où une quarantaine de gars et de filles de Paris et de Province se sont penchés sur les problèmes qui les préoccupent.

Voulant continuer cette ligne de conduite, le bureau de notre Fédération a décidé que dans le cadre du prochain Congrès de fin novembre 1963, un rapport serait présenté sur les jeunes et le syndicalisme.

Le Bureau fédéral a estimé que ce travail ne pouvait avoir une valeur réelle que dans la mesure où il refléterait exactement la position des jeunes sur le problème et qu'en conséquence il était indispensable de leur confier à eux seuls cette tâche.

Chaque région fédérale a donc été invitée à déléguer au minimum un représentant à « un week-end » au cours duquel, à partir d'un schéma envoyé au préalable seraient bâties les grandes lignes de ce rapport. La date retenue étant celle des 7 et 8 juin.

C'est une dizaine de gars et de filles qui ont répondu à l'invitation fédérale et l'on peut regretter que certaines régions n'aient pas été en mesure de « dégotter » un jeune, car 5 régions seulement étaient représentées.

Atmosphère un peu figée au départ, mais rapidement dégelée grâce au dynamisme (fort bien caché) du représentant bordelais qui sut très rapidement mettre une ambiance qui ne se démentit pas au long des deux jours (et des soirées). Le travail extrêmement enrichissant qui s'est fait pendant cette session n'a nullement souffert (au contraire) de ce climat très « sympa ».

C'est d'abord Jean BOUSSEMART qui siège à la Commission confédérale des Jeunes qu'a rendu compte de son mandat et expliqué l'action importante menée à cet échelon. Ensuite ce fut un tour d'horizon sur ce qui se fait chez nous sur le plan Commission de Jeunes. Si quelques réalisations sont à noter : PARIS - SAINT-ETIENNE - BORDEAUX - LYON - NANCY et deux ou trois autres villes, nous avons constaté que des syndicats importants ne s'intéressent pas à cette action et que les jeunes ne sont pas pris au sérieux ; la « bonzocratie » a encore des adeptes dans nos syndicats. Les jeunes n'ont pas manqué de souligner qu'en ce domaine, comme dans d'autres, la discipline fédérale n'était pas respectée.

Le deuxième point de l'ordre du jour était la « structuration » de la Commission fédérale et l'établissement d'un plan de travail dont la rédaction d'une brochure d'accueil

occupe la place principale. Les différents chapitres ont été répartis et les « tops » doivent être envoyés à la Fédé pour le 15 août au plus tard (de séries amandes ont été prévues pour les retardataires — Attention ! Jean-Jacques). Cette brochure comprendra notamment :

- Les grandes étapes du Mouvement ouvrier et également du Syndicalisme dans la Banque,
- La classification - les primes, etc.;
- Droits et avantages;
- Pourquoi les commissions de jeunes ?;
- Ce qu'est la C.F.T.C.

Le morceau le plus important de la rencontre était en fonction de la décision du Bureau fédéral, la préparation du rapport sur les Jeunes et le Syndicalisme.

Sur le contenu, les chapitres suivants ont été retenus :

1. — Les problèmes qui se posent au jeune à son arrivée au travail.

- Ses conditions de travail (accueil, rythme, cadence, mise au courant, etc.)
- Perfectionnement professionnel (cours, avancement, etc.)
- Ses conditions de vie (logement, loisirs, salaires, etc.)
- L'action patronale (relations humaines, etc.).

II. — Action syndicale.

- Etude de la mentalité du jeune par rapport à son milieu de travail;
- Ce qui l'empêche de se syndiquer (les obstacles);
- Comment lui faire découvrir le syndicalisme;
- Sa place dans le syndicat, son rôle;
- Notre conception du syndicalisme;
- Les commissions de jeunes.

Chaque participant a été appelé à donner son opinion point par point et après le tour de table le rapporteur du chapitre a été désigné. C'est un véritable travail d'équipe qui a été réalisé, car tous les présents ont une part de responsabilité dans la rédaction du rapport. Mais ce n'est pas tout, une analyse critique sera faite lors d'une prochaine rencontre qui a été fixée au 6 septembre 1963.

Samedi 8 juin, 18 heures ! Comme le temps passe vite, il faut se séparer, mais c'est drôle, ça fait quelque chose.

Au revoir l'équipe !

A. V.

LA SÉCURITÉ SOCIALE ♦ LA SÉCURITÉ SOCIALE ♦ LA SÉCURITÉ SOCIALE

CLASSIFICATION

La Commission paritaire nationale du 10 juin 1963 s'est terminée sur la signature, par les Fédérations C.F.T.C., C.G.T., C.G.T.-F.O., d'un protocole d'accord dans le cadre des 7 % autorisés.

La C.G.C. n'a pas signé, estimant la revalorisation des cadres insuffisante, mais n'a pas proposé de solution de rechange, car elle n'en avait pas.

Le tableau en concordance ci-dessous vient compléter le tableau de

concordance paru dans la « Tribune » de mars 1963.

La valeur du point devient, à compter du 1^{er} avril 1963, les 100/115 du

478,58

S.M.P. mensuel, soit $\frac{115}{115} = 4,1616$ F

pour 45 heures, zone 0.

La prime d'assiduité, égale à 1/24 du salaire, est calculée en plus.

Les pourcentages dus à l'ancienneté et au choix sont également à ajouter.

Il est à noter que les emplois :

— Aide-ouvrier, payeur, aide-caissier, étempeur, prévus initialement au coefficient 130, sont affectés après pondération du coefficient 125 ;

— L'adressographe, prévu au coefficient 130, est affecté après pondération du coefficient 128.

Les salaires embauchés au 1^{er} avril 1963 sont à comparer avec les salaires de titularisation au 31 mars 1963, prime de rendement générale incorporée, pour déterminer le pourcentage d'augmentation par emploi.

TABLEAU DE CONCORDANCE DES CADRES

	CLASSIFICATION DU 20 MARS 1963					CLASSIFICATION COMpte TENU DES 7 % 45 HEURES, ZONE 0				
	CATEGORIES					CATEGORIES				
	4	3	2	1	Excep.	4	3	2	1	Excep.
Sous-Chef de Section	—	—	—	—	—	—	—	—	190	206
Salaire embauche.									790,70	857,28
Chef de Section	240	240	260	260	280	190	190	206	206	221
Salaire embauche.						790,70	790,70	857,28	857,28	919,71
Sous-Chef de Service	270	270	300	300	320	214	214	237	237	253
Salaire embauche						890,58	890,58	986,29	986,29	1.052,88
Chef adjoint de Service	300	310	340	340	360	237	245	269	269	285
Salaire embauche.						986,29	1.019,59	1.119,47	1.119,47	1.186,05
Chef de Service	340	350	380	390	420	269	277	301	309	332
Salaire embauche.						1.119,47	1.152,76	1.252,64	1.285,93	1.381,65
Chef de Division	—	—	420	440	480	—	—	332	348	380
Salaire embauche.								1.381,65	1.448,23	1.581,40
Chef de Division hors-classe	—	—	—	—	—	—	—	—	—	412
Salaire embauche.										1.714,57

Cet accord a été transmis au Ministère du Travail pour approbation définitive

équitable. En effet, nous sommes enfermés dans le carcan des 7 %.

Affirmer : « Nous ne sommes pas d'accord », sans proposer de solution de rechange, comme l'a fait la C.G.C., n'est pas constructif !

— Parce que le personnel comprendrait mal que 7 % sont disponibles depuis le 25 avril 1963 et que, par suite de discussions stériles, ils ne seraient pas distribués !

— Parce que nous considérons les 7 % comme une première étape vers

la réalisation complète de la classification signée le 20 mars 1963.

— Parce que, ayant participé activement à la mise en application de cette première étape, nous nous réservons la possibilité de réclamer avec force le déblocage rapide d'une deuxième étape.

— Parce que nous faisons confiance à l'ensemble du personnel des organismes, cadres et employés, pour, le moment venu, exiger avec nous ce déblocage. P. LINQUETTE.

32^e CONGRÈS CONFÉDÉRAL

MANIFESTE AUX TRAVAILLEURS DE FRANCE

1500 délégués des syndicats C.F.T.C. de l'ensemble du pays, représentant toutes les corporations et toutes les branches d'activité du secteur public, du secteur privé, de l'agriculture.

Réunis pour le 32^e Congrès

confédéral à Issy-les-Moulineaux du 13 au 16 juin 1963,

Adressent à tous les travailleurs de France leur salut fraternel, les assurent de leur volonté de lutter avec tous, pour de meilleures conditions de vie, pour la paix à travers le monde, pour les libertés et la démocratie.

soit dans les usines, soit dans les organismes sociaux, dans de nombreuses entreprises les délé-

gués sont pourchassés ou dans l'impossibilité pratique d'exercer leur mandat.

POUR UNE POLITIQUE DÉMOCRATIQUE

Déjà, les travailleurs ont su imposer la paix en Algérie par leur action et notamment les 8 et 13 février 1962.

Ce pays aux traditions démocratiques ne pouvait tomber en

tre les mains des fascistes de l'O.A.S., il ne saurait non plus continuer dans la voie autoritaire actuelle, où le pouvoir personnel remplace la vie démocratique collective.

POUR LE DROIT SYNDICAL

Consciente de ses droits comme de ses responsabilités, la C.F.T.C. engage tout d'abord les travailleurs du secteur privé et du secteur public, à lutter pour la défense du droit de grève, et l'extension des droits syndicaux.

— L'immunité syndicale des délégués.

— Le droit de réunions, d'affichage, de collectage des cotisations, de diffusion de la presse syndicale dans l'entreprise.

— La reconnaissance du délégué syndical d'entreprise et la

possibilité concrète d'exercer son mandat.

— L'augmentation du nombre d'heures de délégation et la possibilité de liaisons les plus larges des délégués avec leur syndicat local.

— L'acceptation par le gouvernement de la discussion effective avec les syndicats d'une politique des salaires publics, en rapport avec l'élévation générale du niveau de vie et la qualification requise des salariés dans ce secteur, dans l'intérêt national.

POUR UNE PLANIFICATION DÉMOCRATIQUE

La C.F.T.C. rappelle solennellement que lorsqu'elle a proposé une « planification démocratique », elle affirmait que cette organisation de l'économie au service des besoins du peuple supposait une nationalisation totale du système bancaire et de crédit. Elle opposait au capitalisme moderne — sous quelque forme de planification qu'il se dissimule — une économie socialisée où la fonction d'investi-

issement deviendrait une responsabilité publique, y compris par d'éventuelles nationalisations des secteurs-clés de l'économie.

Seule, cette orientation économique de conception socialiste est capable d'assurer à la fois la culture des masses populaires, le plein emploi et l'élévation progressive du niveau de vie.

POUR LA PAIX

Face à la politique de guerre et d'armement intensif à travers le monde, consciente que la politique de désarmement doit être généralisée, et qu'à ce propos la reprise des essais nucléaires n'a fait qu'aggraver la situation internationale,

la C.F.T.C. se refuse de voir

la France participer à cette course aux armements, et dénonce l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins militaires.

Elle rappelle sa position traditionnelle pour un désarmement général, simultané et contrôlé.

TRAVAILLEUSES, TRAVAILLEURS DE FRANCE

Ce programme social, économique, politique, la C.F.T.C. se propose de le défendre avec tous.

Affirmant son aspiration à l'unité ouvrière, la C.F.T.C. rejette autant l'isolement inefficace qu'une « Unité » syndicale qui ne serait actuellement que de façade, et rappelle qu'elle reste partisane d'une unité d'action réalisée sur des objectifs et des moyens d'action précis et concrets, définis en commun.

Sans sectarisme, indépendan-

te de tout parti politique comme de toute confession religieuse, largement ouverte à tous les travailleurs, convaincue de la valeur fondamentale de toute personne humaine, la C.F.T.C. demande à chacun de prendre conscience que notre avenir est entre nos propres mains.

Forts de notre solidarité, de notre volonté d'opposer au néo-capitalisme une force de libération et de promotion humaine, nous saurons imposer un avenir de paix, de liberté et de bien-être.

POUR DE NOUVELLES CONQUÈTES

Ces améliorations, aussi positives soient-elles, sont largement insuffisantes en comparaison des possibilités d'une économie en expansion, grâce à l'effort des travailleurs de ce pays : ouvriers, cadres, paysans, universitaires.

Par exemple, pour les familles ouvrières, le pouvoir d'achat de juillet 1957 n'est pas encore rattrapé, alors que depuis cette

date la production industrielle a augmenté de plus de 40 %.

Les grandes conquêtes ouvrières ne sont jamais venues toutes seules.

C'est l'adhésion syndicale, le renforcement de la confiance des travailleurs dans leurs organisations professionnelles qui ont permis aux salariés d'obtenir une plus juste part de bien-être pour eux et leurs familles.

NOTRE PROGRAMME REVENDICATIF

- L'augmentation générale des salaires.
- La lutte effective contre les hausses de prix, souvent d'origine gouvernementale.
- La revalorisation du S.M.I.G., des prestations familiales, des retraites.
- La suppression totale des abattements de zones et des disoarités de salaires réels.
- La diminution de la durée hebdomadaire du travail et l'abaissement de l'âge de la retraite.

- La création d'emplois par l'implantation d'usines nationales d'intérêt public, dans les régions à développer économiquement.

- L'accroissement des investissements publics pour le développement du nombre d'hôpitaux, de logements, d'écoles, et la démocratisation de l'enseignement.

Voilà les objectifs d'ensemble que la C.F.T.C. propose à tous les travailleurs de ce pays.

POUR UNE AUTRE POLITIQUE

Mais la C.F.T.C. est partiellement consciente que ces objectifs, s'ils exigent le renforcement syndical, supposent aussi une toute autre politique que celle du prestige militaire et de grandeur superficielle et de direction technocratique, caractéristiques de ce régime.

En effet, — la V^e République a évolué dans un sens autoritaire, suivant

la logique interne des institutions déjà dénoncée par le 30^e Congrès C.F.T.C. de 1959 ;

— le patronat et le gouvernement poursuivent leur effort de domestication du mouvement ouvrier par leurs manœuvres d'intégration des salariés et de leurs organisations à l'entreprise et à l'Etat ;

— pendant le même temps, les droits syndicaux sont contestés